

aisance convenable ; mais il a aussi sa part dans les choses qui sont d'un ordre plus relevé, car il ne doit pas être indifférent à la *fin* surnaturelle de ses sujets ; il doit soutenir l'Eglise de Dieu et lui prêter aide et secours, afin qu'elle atteigne plus facilement le but sublime qu'elle vise, le service de Dieu et le salut des âmes. De là, ce nom d'évêques extérieurs que l'on donnait jadis aux rois. Et certes, Sire, qui oserait prétendre que ce rôle est indigne de la majesté des princes ? Est-ce que l'Eglise, en demandant le concours de leur bonne volonté dans les affaires qui se rattachent, soit directement, soit indirectement, à l'ordre surnaturel, à la foi ou à la morale ; est-ce que l'Eglise diminue en quelque chose leurs droits légitimes ? affaiblit-elle en quoi que ce soit leur puissance ? Mais peut-être elle les humilie ? Au contraire, n'est-il pas évident qu'en se les associant, pour ainsi dire, elle rend l'autorité de ceux qui gouvernent plus auguste et plus sainte ?

Oui, étudiez, Sire, plus sérieusement cette admirable constitution des sociétés chrétiennes, telle que l'ont toujours comprise, expliquée et défendue les Souverains Pontifes,<sup>1</sup> et vous, qui êtes doué du regard perçant de l'aigle, vous verrez clairement qu'elle a été gratifiée par Dieu même d'une certaine perfection qui manque à toutes les autres, et que, si elle était franchement et fidèlement pratiquée, elle produirait des fruits aussi abondants qu'ils seraient excellents, pourvu toutefois que chacun des pouvoirs intéressés se tînt à sa place et à son rang, et s'attachât à bien remplir les devoirs qui lui sont assignés. Malheureusement on a voulu dans plusieurs pays creuser un abîme entre les deux puissances, en brisant la bienfaisante harmonie qui les unissait entre elles et les faisait converger vers un seul but. Et où trouver aujourd'hui le véritable Etat chrétien ? les peuples, les sociétés ont-ils beaucoup gagné à cette révolution ? les guerres sont-elles moins fréquentes et moins formidables ? la paix est-elle plus assurée ? la morale, d'un niveau plus élevé ?

Il est néanmoins consolant de voir que la question si importante des rapports de l'Eglise et de l'Etat semble être maintenant à l'ordre du jour. Evidemment les gouvernements, les hommes les plus distingués par la science et par la parole, s'en préoccupent. Elle vient d'être étudiée avec un grand soin dans le congrès des jurisconsultes catholiques qui a tenu ses séances annuelles au mois d'octobre dernier sous la présidence de mon-

1. Saint Grégoire VII, Boniface VIII, Innocent III, Benoit XIII, Pie VII, Pie IX, Léon XIII.